

ORDONNANCE COLLECTIVE N° OC-11.06

Rédigé/révisé par la Direction des services professionnels et hospitaliers
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006
Date de révision : s/o
Approuvé par résolution n° 2006 09.14 du CMDP

Prélèvement pour culture de selles

Infirmières et infirmiers

CLIENTÈLE VISÉE

Bénéficiaires de l’Institut universitaire de gériatrie de Montréal présentant au moins trois (3) selles liquides en 24 heures.

PROFESSIONNELS VISÉS

Infirmières et infirmiers

* *Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont autorisés à contribuer à l’application de cette ordonnance sous la supervision d’une infirmière.*

INDICATIONS CLINIQUES

Obtenir des cultures de selles chez les bénéficiaires présentant au moins trois (3) selles liquides en 24 heures.

PROCÉDURE

- Instaurer les mesures de précautions telles que décrites au protocole P-1.06, *Diarrhée*.
- Vérifier si le bénéficiaire a reçu une antibiothérapie durant les trois derniers mois.
- Si le bénéficiaire présente des selles liquides nauséabondes au moins trois (3) fois en 24 heures, faire une culture de selles (se référer à la méthode de soins infirmiers *Prélever des selles*). Quarante-huit (48) heures suivant la première culture, si les symptômes persistent, procéder à une deuxième culture, peu importent les résultats de la première. **Les prélèvements doivent se faire aussi de soirée et durant la fin de semaine.**
- Incrire dans le cahier du médecin traitant que des cultures de selles ont été faites pour cause de diarrhée persistante.

RÉFÉRENCE

Prévention et contrôle de la diarrhée nosocomiale associée au Clostridium difficile au Québec – Lignes directrices pour les établissements de soins, 3^e édition. Institut national de santé publique (2005).

APPROBATION

Directrice des soins infirmiers

Directrice des services professionnels et hospitaliers

Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

M:\DSP_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-11 06_Prelèvement_pour_culture_de_selles.doc